

POUR UNE VRAIE POLITIQUE AGRICOLE ALIMENTAIRE COMMUNE - PAAC

Défendre l'intérêt général !

FNE AuRA défend depuis de nombreuses années, une PAAC répondant à l'enjeu alimentaire et respectant les grands équilibres environnementaux, sociaux et économiques ainsi que la santé des citoyens.

Les orientations de la prochaine PAAC doivent permettre :

- de préserver la biodiversité, le climat, l'eau, le sol, l'air,
- de garantir le bien-être animal,
- d'assurer une production alimentaire durable en quantité et en qualité, respectueuse de la santé,
- aux agriculteurs de se rémunérer justement • de garantir notre autonomie et notre souveraineté alimentaire,
- de réduire les transports inutiles et lointains d'aliments (pollution carbonée),
- d'empêcher la spéculation qui est sans valeur ajoutée sur les denrées agricoles (achats différés / à terme sur récoltes),
- de ne plus menacer la souveraineté alimentaire de pays émergents (comme en Afrique) par des productions subventionnées par la PAC,
- de rendre légitime pour les citoyens le financement de l'agriculture dans l'UE.

UNE SITUATION INSUPPORTABLE

Actuellement, la Politique Agricole Commune (PAC) ne répond ni à l'intérêt général, ni aux attentes des citoyens :

1. Les primes du 1er pilier allouées proportionnellement à la surface cultivée, conduisent à la disparition des petites et moyennes exploitations.
2. La baisse constante de la valeur des produits agricoles, et l'augmentation simultanée des coûts de production, conduit à la suppression d'emplois agricoles.
3. La PAC actuelle oriente les agriculteurs vers un modèle agrochimique totalement dépendant des engrais et des pesticides.
4. La spécialisation de régions entières, avec des systèmes agricoles simplifiés et peu diversifiés, favorise le développement des maladies et prédateurs de cultures, rendant ces agrosystèmes très dépendant de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides.
5. Malgré une très forte augmentation de la productivité par travailleur et de la production globale depuis

les années 50, le revenu moyen des agriculteurs n'a cessé de baisser. 1/3 des agriculteurs ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ; la profession est une des plus touchées par les suicides. La production alimentaire génère 34 % des émissions de Gaz à Effet de Serre : la part de l'agriculture est de 24 % (9 % sont liées à l'utilisation des engrais azotés). Le reste 10 % est dû à la collecte, la transformation, la conservation et la distribution.

Ce type d'agriculture a un impact négatif sur l'environnement et la santé très important : aggravation du changement climatique, érosion des sols, diminution de leur fertilité, effondrement de la biodiversité, contamination généralisée des hommes et des écosystèmes par les pesticides, baisse de la qualité nutritionnelle des aliments, appauvrissement de la diversité des espèces élevées et cultivées.

UNE RÉORIENTATION DE LA PAAC 2020/2027 URGENTE ET INDISPENSABLE

Pour une production alimentaire durable, la PAAC doit faire face à l'urgence climatique et soutenir :

- Les agriculteurs qui protègent le climat : adaptation des agroécosystèmes, atténuation des émissions GES et séquestration du carbone, respect de l'engagement de la France du stockage de carbone lors de la COP 21 : l'initiative internationale « 4 pour 1000 ».
- Un revenu stable et juste qui permet aux agriculteurs de vivre de leur métier.
- La création d'emplois dans l'agriculture, et dans la transformation et la distribution à l'échelle des territoires.
- le renouvellement des agriculteurs.
- La protection de la santé des agriculteurs et des consommateurs.
- La préservation des ressources naturelles, et leur pérennité.
- Une alimentation équilibrée et de qualité selon la règle des 3 V :
 - Végétale (augmenter la part de produits végétaux, notamment de grains et graines comme le mélange de céréales complètes et de légumineuses),
 - Vraie (limiter les produits ultra-transformés),
 - Variée (diversification, si possible bio, local et de saison).

DES AIDES FINANCIÈRES QUI METTENT EN PLACE ET SOUTIENNENT :

1) UNE AGRICULTURE DONT LA FERTILITÉ DES SOLS REPOSE SUR DES FONCTIONS NATURELLES :

- couverture permanente des sols pour maximiser la photosynthèse, et la fixation symbiotique de l'azote,
- la lutte intégrée et biologique,
- la diversité des cultures dans des rotations longues, le développement des cultures associées,
- la diversité du paysage, afin de préserver les ressources et les conditions de son renouvellement.

2) UN SYSTÈME AGROALIMENTAIRE ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- Réduction drastique progressive des engrais azotés et des pesticides, en faire une conditionnalité des aides de la PAAC.
- Lutte contre le réchauffement climatique, notamment l'initiative « 4 pour 1000 ».
- Le développement massif de l'agroforesterie, notamment en zone de grande culture, pour la régénération des sols, l'infiltration et la protection de la ressource en eau, la protection des cultures, des animaux et de la biodiversité et l'atténuation climatique (canicule, fortes averses, vents desséchants, tempêtes).

3) UNE VÉRITABLE RÉFORME AGRAIRE VISANT À AUGMENTER LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS, POUR FAVORISER :

- l'installation de jeunes agriculteurs,
- la création d'emplois dans le secteur agricole,
- l'accès pour tous à une alimentation équilibrée, saine, choisie, de qualité et relocalisée,
- la diversification de l'agriculture :
 - la diversité des espèces et des variétés cultivées adaptées locales,
 - la diversité des espèces et races animales d'élevage,
- la restructuration de paysages protecteurs,
- la fin de l'élevage hors-sol,
- le développement des élevages en plein air et l'autonomie protéique.

UN RÉÉQUILIBRAGE DES AIDES FINANCIÈRES DANS UNE NOUVELLE ARCHITECTURE PAAC

LE FINANCEMENT DU PILIER 1 DOIT :

- a) Plafonner le paiement à la surface (DPB) à 1,5 fois la surface minimale d'installation (SMI).
- b) Créer un paiement à l'emploi (par UTA) en diminuant progressivement le DPB.
- c) Consacrer au moins 50 % à la transition agroécologique.
- d) Instaurer un système progressif de bonus-malus, sur la consommation de pesticides, engrais et antibiotiques, pour renforcer le financement de la transition agroécologique.
- e) Transformer le paiement vert en soutien :
 - progressif annuel (plafonné à 10 ans) au profit des prairies permanentes,
 - aux surfaces de haute valeur naturelle,
 - aux zones humides agricoles,
 - aux espaces pastoraux.

LE PILIER 2 DOIT FINANCER :

- 1) La résilience des exploitations aux aléas climatiques, sanitaires et économiques :
 - (a) diversification des productions, rotations longues, cultures associées, polyculture élevage, agroforesterie,
 - (b) choix de cultures et des élevages diversifiés adaptés aux conditions climatiques,
 - (c) maintien des prairies et infrastructures agroécologique.
- 2) Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour l'innovation de nouvelles pratiques en agroécologie :
 - a) cultures associées (méteil, seigle, blé avec fèverole /pois fourrager), agroforesterie, prairies à fauches retardées,
 - b) gestion de sites Natura 2000, Trame Verte et Bleue, SIE,
 - c) les couverts permanents des sols pour améliorer la qualité des sols (humus, structure, perméabilité) et leur fertilité,
 - d) l'adaptation des systèmes agricoles à la sécheresse : favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols,
 - e) le soutien ou la création d'animation territoriale des partages d'expériences et de l'entraide entre agriculteurs.

3) La dynamique collective de l'agriculture dans les territoires.

Avec les fonds FEADER ,il s'agit de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs, entre urbains et ruraux :

- Préservation et reconquête du foncier agricole :
 - reprise de réserves foncières constituées en vue de l'urbanisation,
 - agroforesterie fourragère et pâturage dans des espaces de friches agricoles.
- Soutien aux équipements locaux de transformation (abattoirs, laiteries et coopératives laitières, minoterie, légumerie, plates-formes de producteurs) et aux circuits de proximité pour réduire les distances de transport.
- Favoriser la transformation des aliments par les agriculteurs sur leur territoire.
- Accompagnement des circuits de proximité producteurs-consommateurs et développement de la part de produits locaux et biologiques sur les marchés et dans la restauration.
- Sensibilisation et mobilisation pour les changements de pratiques alimentaires et professionnelles : formations, actions pédagogiques, événements et communication.
- Augmenter la part de l'alimentation locale pour garantir et assurer une autonomie alimentaire :
 - généraliser les Plans Alimentaires Inter Territoriaux PAIT,
 - organiser un partenariat économique local entre agriculteurs, artisans et commerçants, en associant des collectivités territoriales de proximité.